

Compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2015

Début du conseil à 21H

Étaient présents : J. Jacques BENEY, Georges TAJAN, Alain CARRERE, Didier BRUN, Jean Michel MARIA, Rosa SOULE ARTOZOUL, M. Christine IGLESIAS

Absent:s Fabrice BERNEDE, J Claude DEMANGEL

M. Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance

Avant le début du Conseil, une minute de silence a été faite en hommage à Mr Jean Paul DUBOUILH, Conseiller Municipal, décédé.

DELIBERATIONS POUR :

Fusion de la Communauté de communes de la Haute Vallée d'Aure

La Loi NOTRE portant nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015 prescrit dans chaque département l'élaboration d'un schéma renouvelé de coopération intercommunale (SDCI) à arrêter avant le 31 mars 2016 et à mettre en œuvre avant le 31 décembre 2016 .

Madame la Préfète nous a adressé le projet de SDCI par courrier le 02 octobre 2015 qui propose la fusion des cinq communautés de communes suivantes :

- Haute Vallée d'Aure
- Aure 2008
- Aure
- Véziaux d'Aure
- Vallée du louron

Monsieur le Maire présente les caractéristiques du projet au Conseil Municipal notamment concernant la fiscalité, les compétences et les dotations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime ne pas posséder les éléments nécessaires à ce jour pour se positionner sur ce projet global de fusion.

Pour 1 (JL FENOLLAND)

Contre 0

Abstention 7 (M. Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J. Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE)

Transfert de compétences des documents d'urbanisme à la communauté de communes de la haute vallée d'Aure

Monsieur le Maire indique l'intérêt de transférer à la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure la compétence de « Elaboration, suivi, gestion et révision du plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

- Approuve le transfert de compétence « Elaboration, suivi, gestion et révision du plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » à la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal que cette année les indemnités du trésorier seront scindées en deux parties, une pour Mme GIRAL du 01 au 31 janvier 2015 et l'autre pour Mme BERGES du 01 février au 31 décembre 2015.

Le conseil approuve à l'unanimité

Convention et règlement entre la municipalité de Sailhan et l'association « au fournil, médiathèque de Sailhan »

Monsieur le Maire fait lecture au conseil Municipal de la convention proposée par l'association.

Après discussion, le Conseil apporte des modifications dans la rédaction du document et décide de proposer la dite convention modifiée ci-jointe, à l'association pour validation.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Création d'emploi d'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur à mi-temps afin de réaliser les opérations de recensement 2016.

Le Conseil décide la création d'emploi à mi-temps pour une durée de sept semaines à compter du 06 janvier 2016.

L'agent sera rémunéré sur la base du taux horaire du SMIC, la durée hebdomadaire de travail sera de 17H30.

Le Conseil valide le recrutement de Mme Samantha MAJOUR pour cet emploi.

Le conseil autorise le maire à signer tout document afférent à ce recrutement et aux opérations de recensement..

Le conseil approuve à l'unanimité

Questions diverses

- **Utilisation du Hangar sous la Mairie** : Le Maire remercie le groupement pastoral et les propriétaires des engins agricoles situés sous le hangar de la mairie, de les avoir retirés dans les délais demandés. Un arrêté sera pris prochainement pour assurer la bonne utilisation de cet abri. Des travaux seront réalisés sur la toiture de ce hangar (réparation gouttières, pose d'arrêts neige)

- **Fusion de communes** : Suite au refus de la commune de Sailhan de fusionner avec celle de St Lary Soulan, le Maire informe le Conseil Municipal de la réponse de la commune de St Lary adressée par courrier en date du 4/12/2015 et en fait lecture.

- **Eau** : Le Conseil Municipal est informé qu'une fuite importante a eu lieu sur le chemin de Caneille près du château d'eau. Mr TAJAN s'est rendu sur place et a pris contact avec l'entreprise CUBAT qui a effectué les travaux.

Des travaux ont été également effectués au niveau de la propriété de Mme LE POTTIER. (quartier du Garet).

- **Assainissement** : Toutes les subventions n'étant pas encore arrivées, l'adhésion officielle au SIAHVA ne peut être effective. Le prêt relais souscrit auprès de la Caisse d'Epargne sera remboursé qu'après avoir reçu la totalité des subventions.

- **SDE** : l'extension et le candélabre ont été posés sur la route d'Ens et un candélabre est en attente de pose et de branchement sur la route d'Estensan. Les éclairages de Noël seront déposés par le SDE dans la semaine du 15/01/2016.

- **Fleurissement du village** : le Maire informe que la commune a obtenu le prix de bienvenue dans le concours départemental des villes et villages fleuris et remercie Mme SOULE ARTOZOUL et Mr CARRERE pour le travail effectué.

Festivités :

- Présentation du programme de Noël

- la cérémonie des vœux se déroulera le samedi 9 janvier à 18h
- un colis de Noël sera offert aux habitants âgés de plus de 65 ans

-**Déneigement**: : Le Maire informe de la mise en place d'un plan de déneigement sur la commune pour l'hiver 2015/2016. Il précise que la compétence déneigement est sous la responsabilité de la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure (CCDHVA).

Le déneigement des voies départementales sera assuré par le service des routes du conseil Départemental. Les biés du village seront déneigés par la CCDHVA et en appui, une convention a été établie entre Mr Fabrice DUBOUILH et la CCDHVA afin de déneiger le plus rapidement possible les préaux et permettre une meilleure circulation dans la commune.

La coordination du plan déneigement sera assurée par Mr BENEY.

Le Maire rappelle que la priorité doit être faite en direction des personnes âgées dépendantes et qu'en aucun cas, les voies et cours privées ne doivent être déneigées par les employés de la communauté ou Mr DUBOUILH.

Les engins utilisés et les personnes ne sont pas assurés pour ces fonctions.

Fin du Conseil à minuit